



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 006	PLAN BLEU RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 RÉALISÉE AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES OEILLETES » AU A2 AUPRÈS DES RÉSIDENTS ET DU PERSONNEL	25.01.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Le mercredi 12 janvier 2022, j'ai été avisé par une famille qui avait rendu visite la veille, le mardi 11 janvier 2022, à une résidente de l'unité de vie « Les Œillets » 2^{ème} étage du Bâtiment A, que certains membres étaient positifs à la COVID-19. Cas contact et asymptomatique, cette habitante a fait l'objet d'un suivi médical strict.

Le jeudi 20 janvier 2022, à l'échéance d'un délai de 7 jours, malgré l'absence de symptômes, elle a été testée et révélée positive à la COVID-19. Immédiatement, par mesure de précaution et de prévention, j'ai demandé l'isolement de cette habitante au sein de son logement ; sa famille a été immédiatement informée.

Face à cette situation, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, j'ai décidé de déclencher une campagne de dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel de l'unité de vie « Les Œillets » au A2.

Cette campagne de dépistage a eu lieu le vendredi 21 janvier 2022. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que l'ensemble des tests RT-PCR pratiqués pour les résidents sont négatifs.

Pour les personnels, un agent et un stagiaire infirmier ont été révélés positifs à la COVID-19 et ils ont été immédiatement invités à s'isoler à leur domicile.

Ainsi à ce jour, le mardi 25 janvier 2022, et à cette heure, je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

Pour rappel, je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, six résidents refusent encore catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19 malgré les relances régulières des corps médical et paramédical. 100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Au regard de la situation sanitaire nationale et locale, je vous informe que je maintiens les mesures qui ont été mises en place dès le lundi 10 janvier 2022 par note d'information n°2022-002 pour l'ensemble des unités de vie et renforcées par note d'information n° 2022-005 datée du 19 janvier 2022. Ce plan d'actions, rappelé ci-dessous, a pour objectif de maintenir au maximum les liens familiaux et sociaux tout en assurant à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due :

- Pour l'unité de vie protégée « Les Bleuets » :

- Je vous informe qu'à ce jour et à cette heure, les résidents, déclarés positifs à la COVID-19, ne présentent que des formes asymptomatiques ou que de légers symptômes et continuent de faire l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.
- Les sorties des habitants de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

• Pour les résidents testés positifs à la COVID-19 :

Depuis le 18 janvier 2022, pour une durée de 14 jours et jusqu'à nouvel ordre, les visites des familles et proches sont possibles uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'Accueil ou par message auprès de l'adresse email rdv@mrdebrou.com de 14h00 à 14h30 du lundi au vendredi (hors week-end et jour férié) pour une durée maximale de 30 minutes. Les visites sont limitées à deux personnes.

• Pour les résidents testés négatifs à la COVID-19 :

Depuis le 18 janvier 2022, pour une durée de 14 jours et jusqu'à nouvel ordre, les visites restent encadrées de 15h00 à 17h00. Ces visites se déroulent uniquement au sein de la salle de restauration « à distance », c'est-à-dire que l'espace de visite est séparé d'une table entre les résidents et les visiteurs. Sauf cas particulier exigé par l'état de santé d'un résident, aucune visite ne sera autorisée au sein des logements ;

- Toutes les consultations médicales et paramédicales extérieures non-urgentes sont suspendues depuis le 18 janvier 2022, pour une durée de 14 jours et jusqu'à nouvel ordre ;
- Depuis le 18 janvier 2022, pour une durée de 14 jours et jusqu'à nouvel ordre toutes les admissions au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » sont suspendues.

- Pour les autres unités de vie de la Résidence DEBROU :

- Les visites des familles et des proches sont, pour l'instant, maintenues dans le strict respect des mesures barrières.
- Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les habitants, les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. La Résidence DEBROU fournit un masque aux résidents qui n'en disposeraient pas : La famille est alors chargée de prendre un masque fourni à l'entrée de l'établissement pour masquer le résident durant le temps de la visite. Puis, en fin de visite, la famille est tenue de récupérer le masque de son proche et de le déposer dans le bac jaune situé à proximité du registre des entrées à l'accueil de l'établissement.

Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

- Si les résidents non vaccinés ou n'ayant pas un schéma vaccinal complet sont confinés dans leur logement, les visites demeurent possibles dans le strict respect du port du masque tant par la famille que par le résident lui-même. L'accès aux espaces de vie collective ne leur est, pour l'instant, pas possible.

- Pour l'ensemble des unités de vie de la Résidence DEBROU :

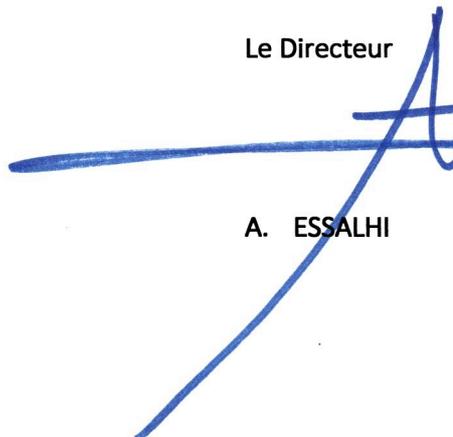
- Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre au sein de l'ensemble des unités de vie.
- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus par unité de vie. Les activités transversales entre plusieurs unités de vie sont suspendues.
- L'utilisation de l'Espace Vie Sociale et Animation est suspendue jusqu'à nouvel ordre.
- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Des séances de visioconférence seront mises en place.

- Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- Les mesures de prévention déjà appliquées au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur



A. ESSALHI



Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Madame AUGIS Sylviane**, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 3

